

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil municipal du 2 mars 2026

Commission des finances du 23 février 2026

Références légales :

Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le Débat d'Orientaion Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Suite à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2025, la Commune est tenue d'organiser le DOB dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

En cette année électorale, la date limite de vote du budget primitif et des taux d'imposition de la fiscalité directe locale est le 30 avril 2026.

INTRODUCTION :

La loi de finances pour 2026 adoptée le 2 février 2026 projette un déficit de 5 % du PIB, avec un retour sous les 3 % visé en 2029. Le budget de l'Etat a été constitué sur une prévision de croissance du PIB de 3 % et une inflation à + 1,3 %. Environ deux tiers du redressement du déficit proviendrait de la maîtrise des dépenses publiques. En 2025 les collectivités représentaient 18,7 % des dépenses publiques pour moins de 10 % du déficit global.

Les collectivités locales sont mobilisées pour participer à l'effort de redressement à hauteur d'environ 2 Md€ en 2026. L'effort demandé aux collectivités a finalement été allégé de moitié dans la version définitive du projet de loi de finances.

La DGF ne sera ni réduite ni revalorisée. Stabilisation à 27 Md€ sans indexation sur l'inflation.

Le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) est reconduit : ponction sur les recettes des collectivités les plus « riches ». Les communes en sont exonérées mais pas les intercommunalités.

On observe que la contribution des collectivités à la réduction de la dépense publique prend forme dans d'autres dispositions moins « visibles » (réduction ou suppression des dispositifs de péréquation, réduction de la compensation sur l'allègement des bases de locaux industriels imposables, ...), qui s'ajoutent à d'autres décisions impactant les budgets locaux (+ 12 pts de taux patronal CNRACL entre 2025 et 2028, ...).

Dans ce cadre national imposant la rigueur budgétaire et la raréfaction des aides publiques, la Commune de Saint-André-de-Cubzac s'est engagée dans un cycle important d'investissement, avec un niveau de dépense annuelle hors emprunt dépassant les 5 M€ sur la période 2020-2025 [pic de dépense en 2024 : 6,6 M€].

Pour financer son programme d'investissement et préserver son niveau d'endettement, nous verrons dans le rapport d'orientation budgétaire que la Commune doit d'abord s'attacher à conforter ses capacités d'autofinancement.

Ce rapport permet de faire l'analyse rétrospective des finances communales sur la période 2020-2025. L'analyse vise à évaluer la santé financière de la collectivité au regard des principaux indicateurs : niveau d'endettement, capacité d'autofinancement, niveau de fiscalité, etc ...

Ce document contient les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes des deux sections, en tenant compte des engagements déjà pris par la collectivité.

A noter : les chiffres de l'exercice 2025 indiqués dans ce rapport sont provisoires.

La présentation du CFU 2025 est reportée en raison de problèmes techniques de l'application informatique du centre national des finances publiques.

ROB 2026

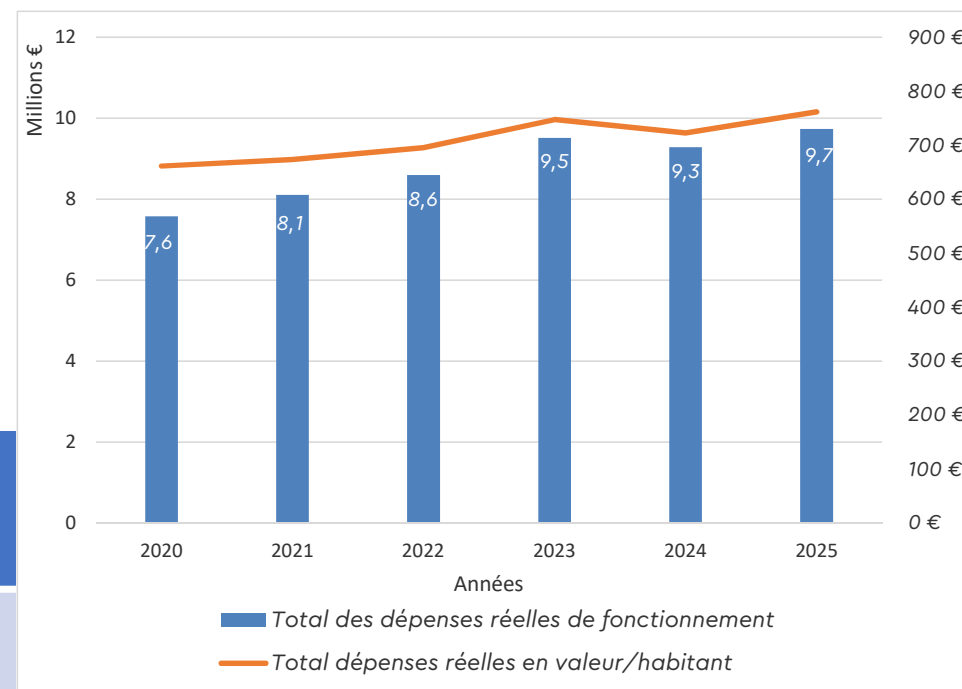
I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Annexe 1

Evolution globale	Total dépenses réelles de fonctionnement
Moyenne annuelle / 2020-2025	+ 5,1 %
Evolution 2024 - 2025	+ 4,9 %
Moyenne annuelle en valeur / hab.	+ 2,9 %
Evolution 2024 - 2025	+ 5,4 %

Evolution / chapitre	011 - Charges à caractère général	012 - Charges de personnel	65 - Contributions, Subventions, Participations	66- Intérêts dette
Moyenne annuelle / 2020-2025	+ 8,3 %	+ 2,9 %	+ 8,3 %	+ 6,8 %
Evolution 2024 - 2025	+ 3,3 %	+ 0,7 %	+ 24,8 %	- 10,2 %



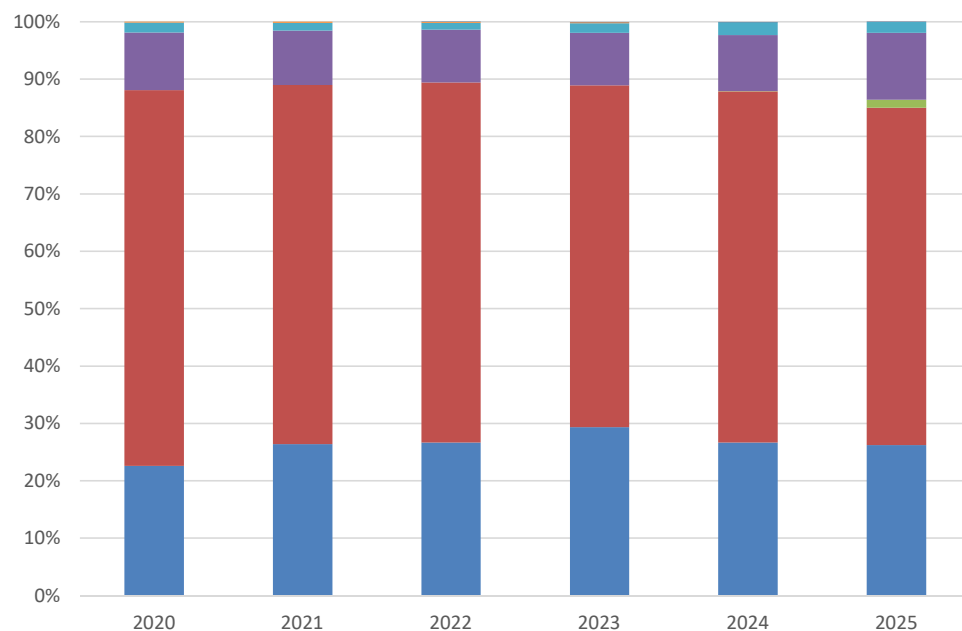
A noter : chapitre 014 ouvert en 2025 pour le prélèvement SRU

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

ROB 2026

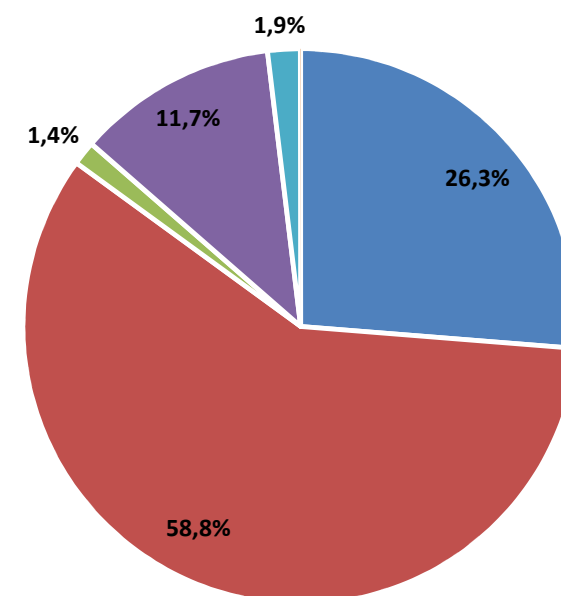
I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution structure DRF



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits (SRU)
- Autres charges de gestion courante (contributions, subventions,...)
- Charges financières (intérêts dette)

Structure DRF en 2025



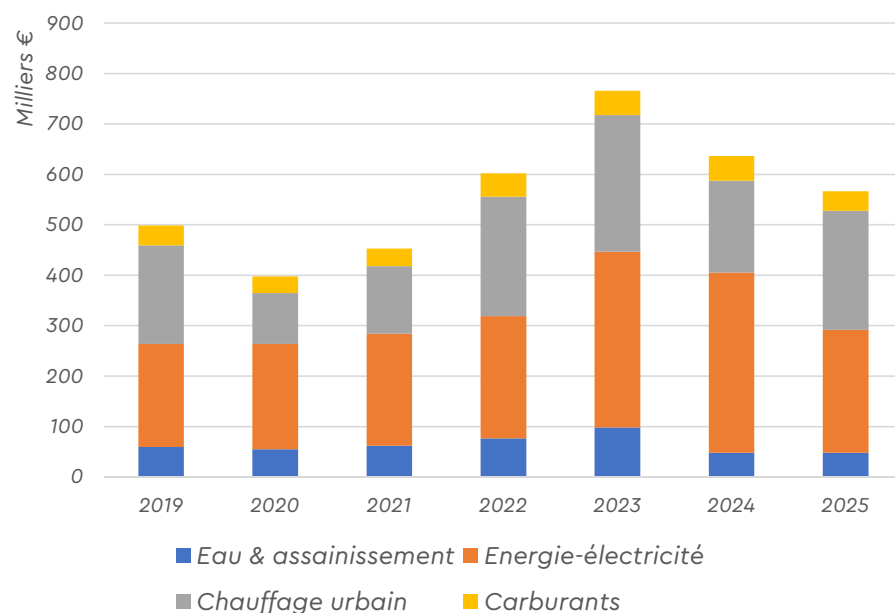
I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

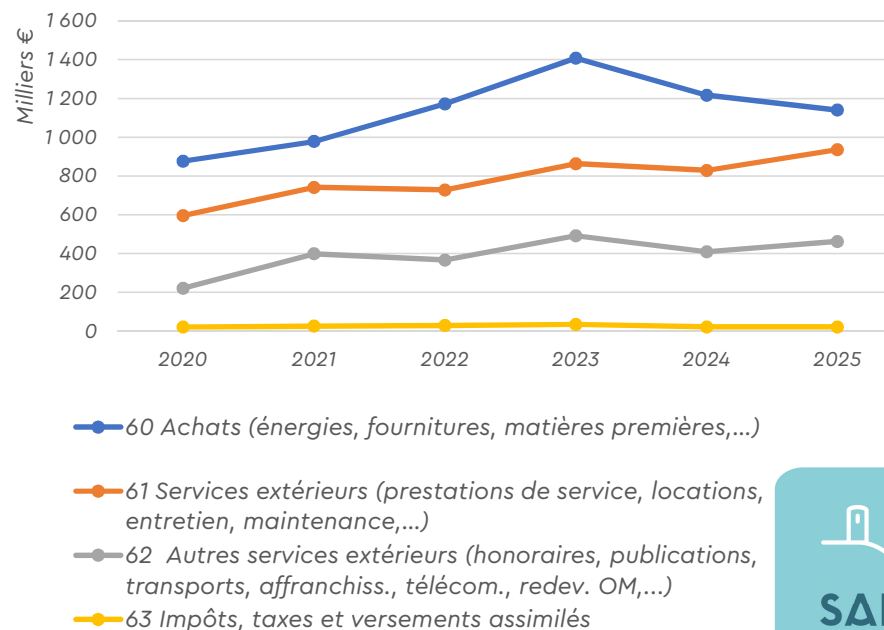
Les charges à caractère général

Suite à la période Covid : inflation généralisée des charges courantes, en particulier les dépenses énergétiques sur la période 2021-2023. Mise en place par l'Etat de « l'amortisseur électricité » en 2023-2024, du « filet sécurité inflation », ... Depuis 2024 : net ralentissement de l'inflation des prix.

Evolution charges énergétiques



Evolution sous-chapitres



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général

Evolution moyenne annuelle des charges à caractère général sur la période 2020 – 2025 : + 8,3 %

Montant réalisé en 2025 : 2 559 156 € → 26,3 % DRF

Les principales évolutions des charges à caractère général :

- De nouvelles prestations extérieures :
 - o Adhésion aux services communs du GCCC : services IADS et « lutte contre le mal logement » : 101 693 € en 2025 ;
 - o Enlèvement et traitement des déchets issus de l'activité des pôles techniques : 39 700 € en 2025 ;
 - o Prestations d'animation de la pause méridienne : 30 500 € en 2025
- Des besoins d'entretien et de maintenance supplémentaires, afin d'assurer le fonctionnement de nouveaux équipements (serveur informatique, logiciels, panneaux d'information leds dynamiques, toilettes sèches dans parcs, déshydrateur halle sportive...)
- L'explosion du coût des assurances : en 2026, l'ensemble des contrats d'assurance (dommages aux biens, RC, flotte véhicules, protection juridique, risques statutaires) représente un coût de 261 808 €. Soit une augmentation de 80 % par rapport à 2019 (144 912 €).
- Des prestations ponctuelles : accompagnement de la CCI pour l'indemnisation des commerçants,...

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général

Les perspectives d'évolution sur 2026 : la dépense sur ce chapitre ne devrait pas progresser de plus de 4 % (+ 100 000 €)

Quelques nouvelles dépenses à budgéter :

- *Entretien du bassin de rétention des eaux pluviales de la Plaine des Sports L. Ricci (15 230 €)*
- *Report de factures du prestataire d'entretien des espaces verts (environ 36 000 €) et ajout de l'entretien des espaces rétrocédés en tranche 2 de la ZAC de Bois Milon*
- *Restauration d'archives municipales (8 160 €)*
- *Prestation d'entretien des vêtements de travail des agents des services techniques*
- *Prestations ponctuelles : rotodévasage du port de Plagne (10 000 €), Nettoyage du clocher de l'église (13 000 €), ...*
- *Contribution au SDEEG pour la réalisation de l'éclairage de la façade de la mairie (15 000 €)*
- *Divers diagnostics : diagnostic pénibilité, participation à l'étude menée par le SMIDDEST pour la réduction des polluant, ...*

A noter :

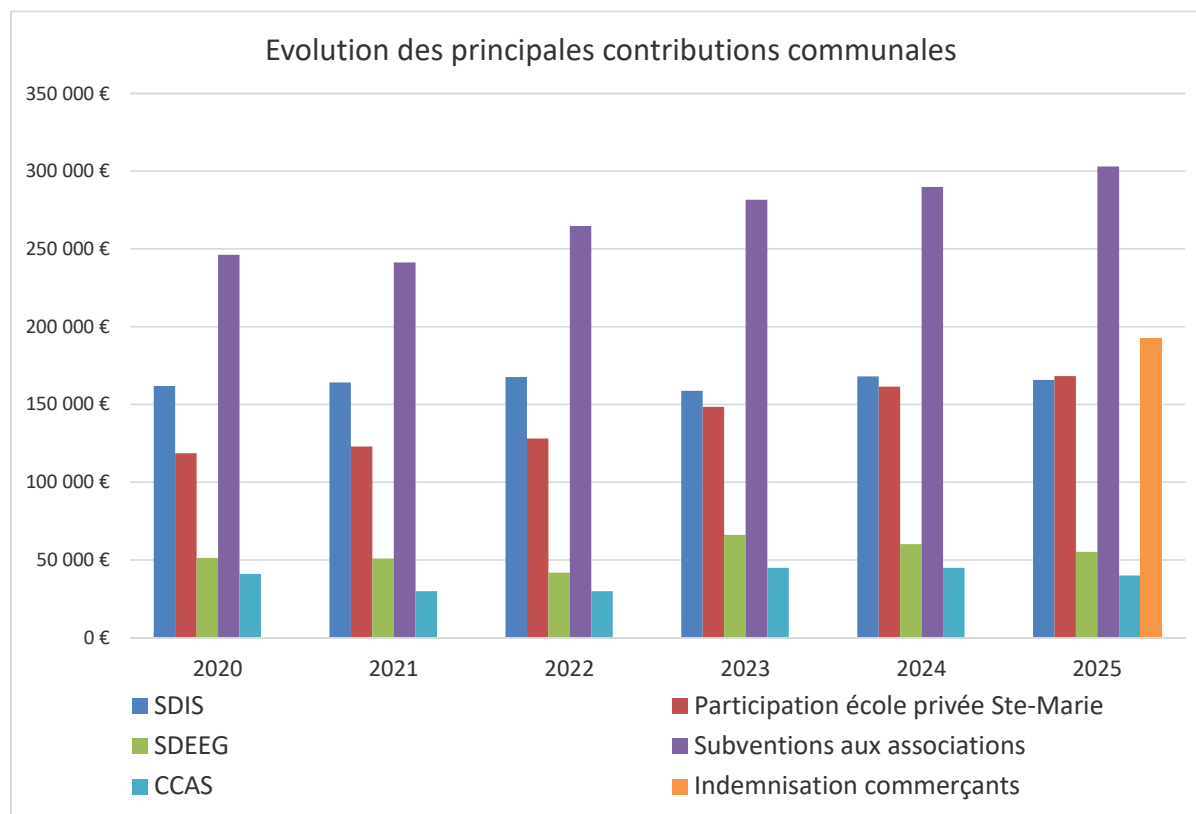
Fin des nombreux changements d'imputation comptable suite au passage à la M57 (ne facilitent pas la comparaison et l'analyse).

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges de gestion courante : contributions, subventions, participations, ... (Chapitre 65)

Montant réalisé en 2025 : 1 136 552 € → 11,7 % DRF



En 2025 : **indemnisation des commerçants** dans le périmètre de l'opération de requalification du centre ville : 193 069 €

Participation frais de scolarité école Ste-Marie : majorée depuis 2020 et l'abaissement de l'âge de scolarisation obligatoire à 3 ans. Compensation de l'Etat figée à 65 283 € (pour un coût réel de 93 090 € en 2025)

A noter : les **subventions aux associations** intègrent la valorisation du personnel mis à disposition de CLAP (102 000 € en 2025)

Autres dépenses sur le chapitre :

- Indemnisation des élus
- Créances admises en non-valeur
- Participation charges chef de projet PVD

En 2026, le montant mandaté sur ce chapitre devrait diminuer de 10 à 15 %

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Atténuations de produits (Chapitre 014)

1^{ère} année du prélèvement SRU :

Suite à l'actualisation du zonage INSEE fin 2020, la Commune de Saint-André-de-Cubzac est entrée dans l'agglomération de Bordeaux au sens de **l'obligation SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain) imposant 25% de logements locatifs sociaux. La Commune a bénéficié d'une exonération de prélèvement pendant 3 ans.

Compte tenu du nombre de logements manquants et du potentiel fiscal par habitant de la Commune, ce prélèvement s'est élevé à **107 070 €** en 2025.

La participation de la Commune à l'équilibre financier de l'opération immobilière engagée par le bailleur social Gironde Habitat, au chemin de Badebec, pourra permettre de réduire le prélèvement à hauteur de 40 000 € sur l'année 2026.

A noter : l'encaissement / reversement (imputé au chapitre 014) au GCCC de la compensation de l'Etat pour l'exercice de la compétence petite enfance (28 459 €).

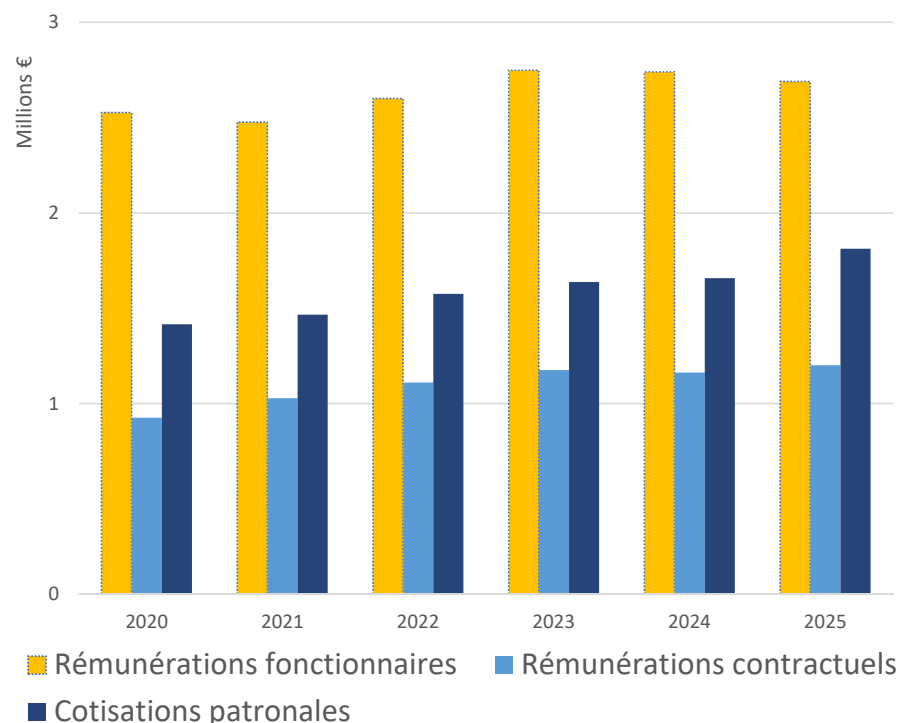
I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Evolution moyenne annuelle des dépenses de personnel sur la période 2020 – 2025 : + 2,9 %

Montant réalisé en 2025 : 5 723 929 € → 58,8 % DRF



Augmentation importante en 2022 (+ 6,3%) et 2023 (+ 5,1%) : revalorisation point d'indice, renforcement de services, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Maintien en 2024 (+ 0,16%) et 2025 (+ 0,71%) : diminution du nombre d'agents, en équivalent temps plein rémunéré (-8 agents).

Augmentation de la proportion de contractuels (+ 17% de rémunération entre 2021 et 2025 / + 9 % pour les fonctionnaires).

Rémunération à 90 % des congés de maladie ordinaire depuis mars 2025.

Progression importante du niveau de cotisations patronales : + 24 % entre 2021 et 2025. En particulier le taux CNRACL : + 3%/an pendant 4 ans à partir de 2025. Le montant total des cotisations patronales retraite est de 978 095 € (17% du chapitre) en 2025.

A noter en 2025 : le déplacement de la charge d'assurance du personnel vers le chapitre 011 (changement d'imputation comptable)

L'augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire des agents : 44 300 €
 (+ 20 000 €)

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel (chapitre 012) / Données relatives aux ressources humaines

Effectifs au :	04/01/2021		03/01/2022		03/01/2023		08/01/2024		06/01/2025		05/01/2026	
Statut des agents	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP
Fonctionnaires	120	119,37	121	120,25	119	118,77	119	118,91	113	112,91	112	111,91
Contractuels	34	28,44	35	26,45	35	27,49	35	30,94	33	27,94	34	29,96
Total	154	147,81	156	146,7	154	146,26	154	149,85	146	140,86	146	141,87

Détail des 34 agents contractuels au 05/01/2026 :

3 contrats d'apprentissage, 1 contrat aidé, 10 contrats d'accroissement temporaire d'activité, 3 contrats d'une durée inférieure à un mi-temps, 8 contractuels sur emploi permanent, 1 collaborateur de cabinet, 8 contrats de remplacement.

Emplois permanents en 2025 : 86 % d'agents de catégorie C / 6 % de catégorie B / 8 % de catégorie A

Augmentation du nombre de contractuels sur emplois permanents (L 332-8 2° du CGCP) en raison de difficultés de recrutement de fonctionnaires sur certains postes (Communication, RH, Ingénierie,...) et de l'ouverture de ce type de contrat à toutes les catégories hiérarchiques.

Nb agents/1000 hab = 7,10

Nb moyen strate : 17,2

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel (chapitre 012) / Données relatives aux ressources humaines

- Une majorité des agents permanents de la ville sont des femmes : 68 % (32 % d'hommes).
- L'âge moyen des agents permanents est de 47 ans (moyenne de 46 ans dans la FPT).
- Au 1^{er} janvier 2026, la collectivité verse une Allocation de Retour à l'Emploi à 2 agents démissionnaires.
- Seul **avantage en nature** recensé : logement du gardien de la Plaine des Sports (accordé pour nécessité absolue de service).
- **Action sociale** : La Commune participe à la complémentaire santé et prévoyance des agents, via une convention de participation portée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le niveau de la participation communale a été réévalué à effet du 1^{er} janvier 2023 puis au 1^{er} janvier 2025 pour compenser la hausse de la cotisation sur la prévoyance. Via l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales, les agents communaux ont la possibilité d'accéder aux prestations du CNAS (Centre National d'Action Sociale).

• **Temps de travail :**

Un cycle de travail annualisé est appliqué pour les agents des écoles et le gardien de la Plaine des Sports.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail instaure un cycle de travail hebdomadaire de 37 heures pour tous les autres services, sauf pour les agents techniques du Champ de Foire et ceux du pôle entretien qui ont souhaité rester sur un cycle hebdomadaire de 36 heures.

Le protocole ARTT a été modifié au 1^{er} janvier 2024 afin d'instaurer un cycle hebdomadaire de 37 heures sur toute l'année (au lieu de 2 périodes été – hiver) pour les pôles voirie – propreté de la ville, bâtiments et environnement – gestion différenciée.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel (chapitre 012) / Perspective d'évolution sur 2026

Le chapitre devrait connaître une progression d'environ 2 à 3 % (entre 115 000 € et 170 000 €)

- Nouvelle augmentation de 3 % du taux de cotisation patronale vieillesse CNRACL (+ 40 000 €)
- La présence d'un effectif complet au service de police municipale
- Le renfort d'un agent supplémentaire au service de propreté
- Restriction de l'accès au contrats aidés (CAE – PEC)
- Nouvelle contribution complémentaire au versement mobilité : taux de 0,15% (environ 5 500 € /an)
- L'absentéisme de moyenne et longue durée, qui occasionne le recrutement d'agents en contrat de remplacement afin d'assurer la continuité des services (en particulier au sein des écoles communales), est difficile à anticiper et peut également impacter de manière significative la masse salariale.

ROB 2026

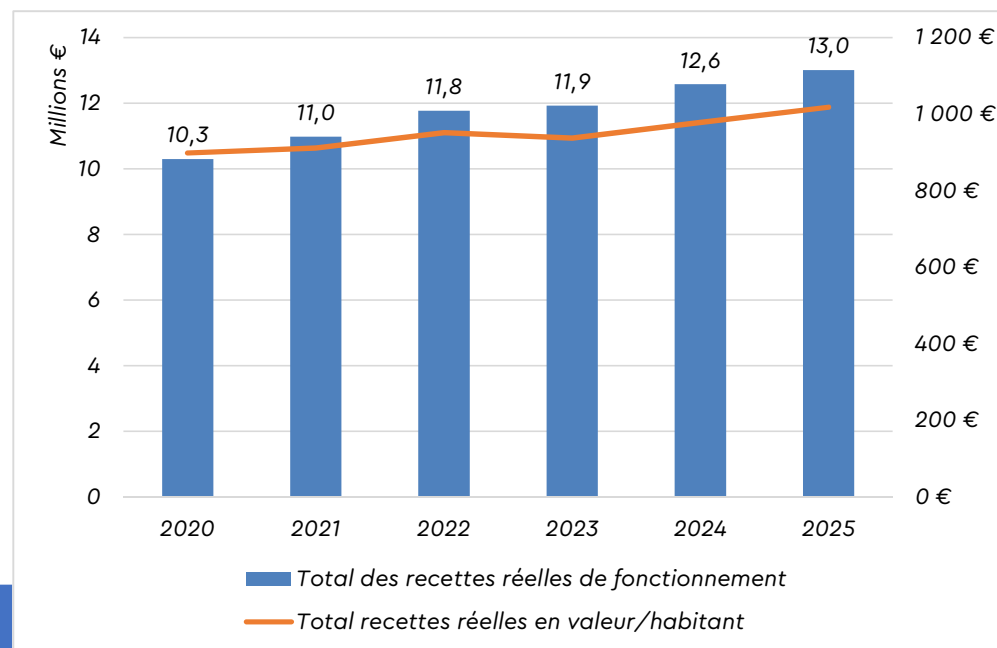
I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 2/ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Annexe 2

Evolution globale	Total recettes réelles de fonctionnement
Moyenne annuelle / 2020-2025	+ 4,8 %
Evolution 2024 - 2025	+ 3,5 %
Moyenne annuelle en valeur / hab.	+ 2,5 %
Evolution 2024 - 2025	+ 4 %

Evolution / chapitre	70 – Produits des services	73 – Impôts et taxes	74 – Dotations et participations	013, 75, 76, 77 : Autres produits
Moyenne annuelle / 2020-2025	+ 5,4 %	+ 5,2 %	+ 2,7 %	+ 21,8 %
Evolution 2024 - 2025	+ 6,2 %	+ 8 %	- 3,3 %	- 36,2 %

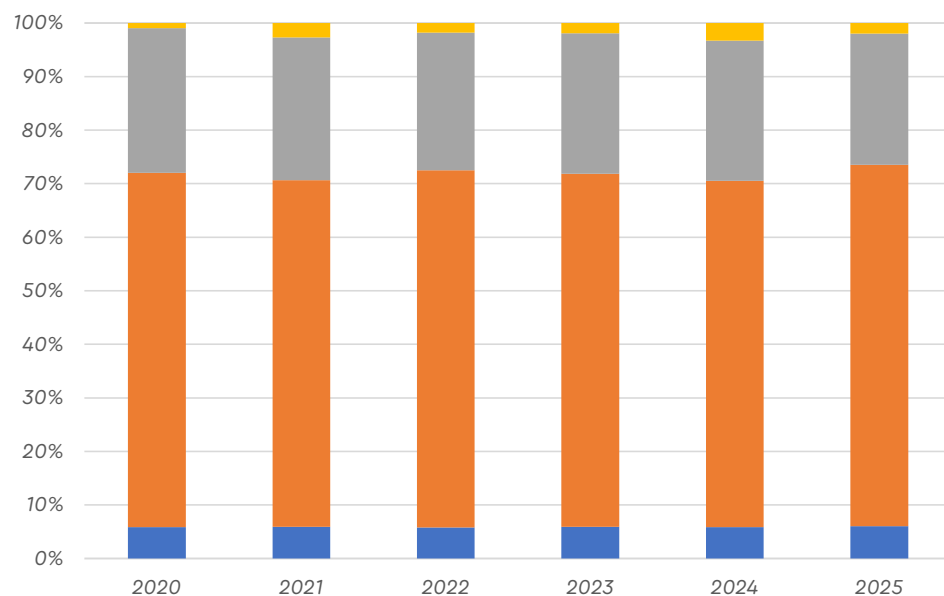


I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

ROB 2026

I – 2/ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution structure RRF



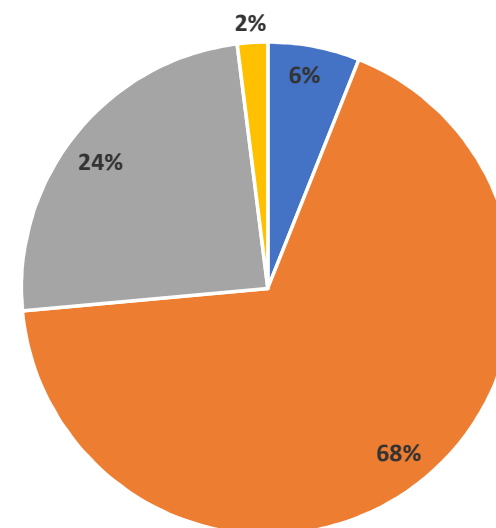
■ Autres produits de gestion courante (loyers) et produits except.

■ Dotations et participations

■ Impôts et taxes

■ Produits des services

Structure des recettes réelles de fonctionnement 2025



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 2/ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement

Années :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Diff.
Dotation forfaitaire	1 067 370 €	1 126 547 €	1 159 496 €	1 196 530 €	1 207 391 €	1 198 529 €	-0,73%
Dotation de Solidarité Urbaine	884 726 €	904 341 €	923 902 €	943 839 €	978 968 €	1 010 197 €	3,19%
Dotation Nationale de Péréquation	429 699 €	445 223 €	456 509 €	493 141 €	497 914 €	462 552 €	-7,10%
TOTAL DGF	2 381 795 €	2 476 111 €	2 539 907 €	2 633 510 €	2 684 273 €	2 671 278 €	
Evolution DGF :	2,59%	3,96%	2,58%	3,69%	1,93%	-0,48%	
Pop INSEE au 1er janvier de l'année	11464	12051	12372	12735	12854	12786	
Evolution population en %	3,03%	5,12%	2,66%	2,93%	0,93%	-0,53%	
DGF / Nb hab*	208 €	205 €	205 €	207 €	209 €	209 €	

*Moyenne strate : 182

En 2025, la DGF de la commune se stabilise à hauteur de 209 €/habitant.

Diminution du montant total de la DGF en 2025 : une première depuis la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui s'est achevée en 2017.

- Effet diminution de la population sur part forfaitaire
- Forte diminution de la péréquation : - 7,1 % sur la DNP

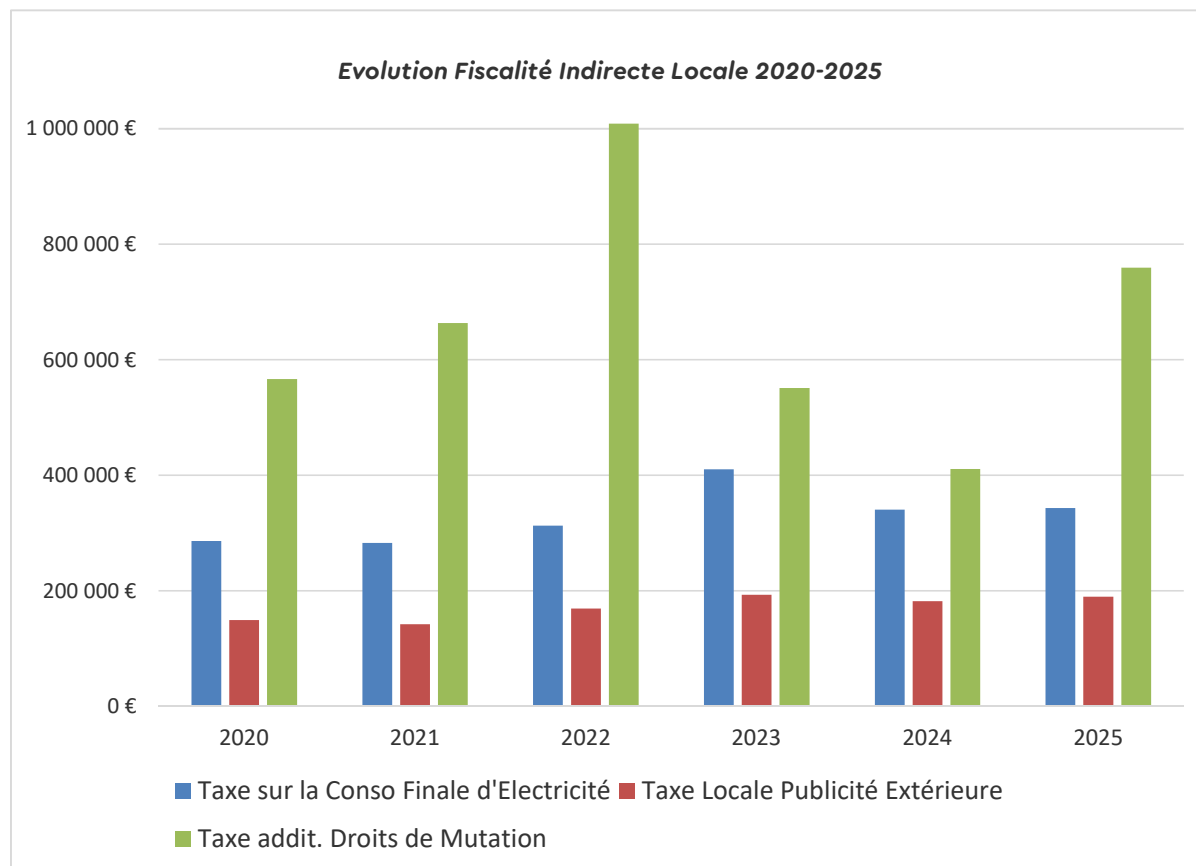
Le montant de la DGF 2026 devrait encore se réduire : effet population (12 626), non indexation de la DGF sur l'inflation, enveloppe nationale de la DGF « gelée ».

ROB 2026

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 2/ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité indirecte locale



En 2025 :

- Niveau de DMTO élevé en raison d'une transaction Immo Mousquetaires : 313 776 €
- Les 3 taxes indirectes locales [TLPE, TCFE et DMTO] représentent 10 % des RRF en 2025 (soit ≈ 1,3M€)

Perspective 2026 :

- Le niveau de DMTO devrait retrouver le niveau de 2024 (environ 400 000 €)
- Les recettes de TCFE et TLPE devraient se maintenir

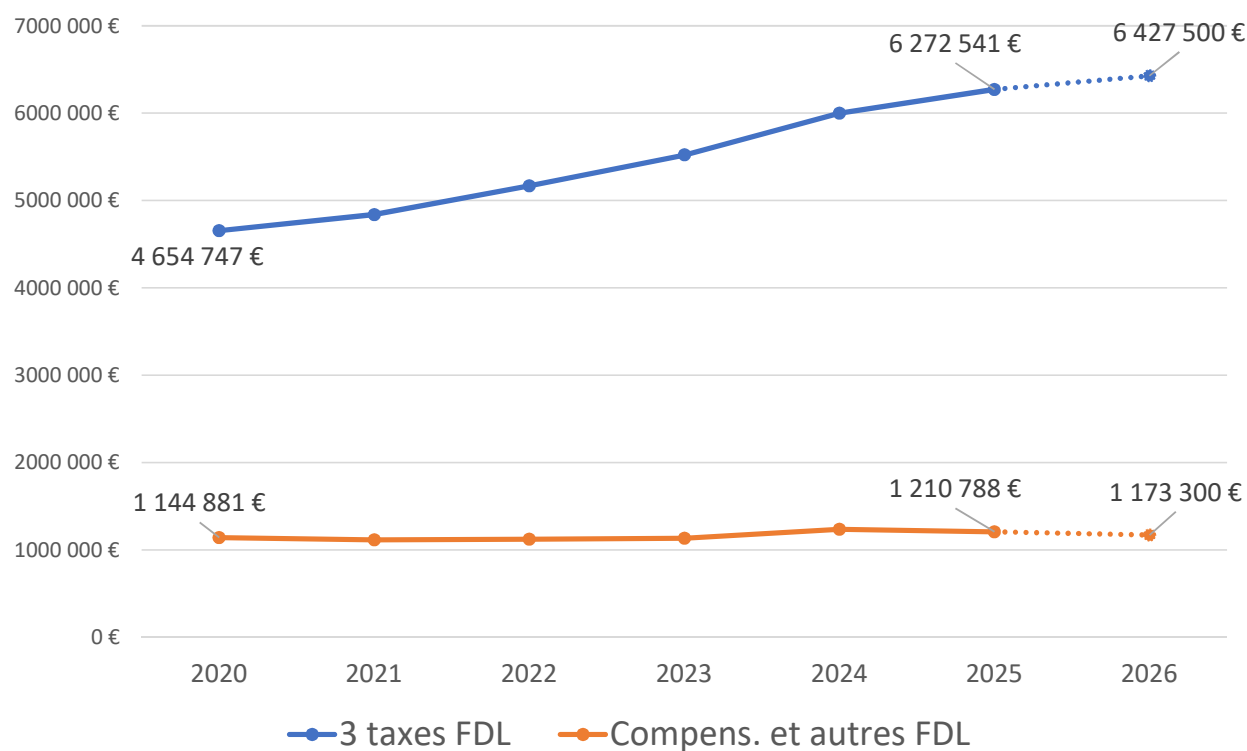
ROB 2026

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité directe locale

Evolution produit FDL / Estimation 2026



Evolution produit FDL (3 taxes) :

2020 – 2021 : + 3,96 %
 2021 – 2022 : + 6,80 %
 2022 – 2023 : + 6,86 %
 2023 – 2024 : + 8,66 %
 2024 – 2025 : + 4,53 %
 Estimation 2025 – 2026 : + 2,5 %

Evolution compensations FDL :

2020 – 2021 : - 2,4 %
 2021 – 2022 : + 0,8 %
 2022 – 2023 : + 0,8 %
 2023 – 2024 : + 9,1 %
 2024 – 2025 : - 2,3 %
 Estimation 2025 – 2026 : - 3,1 %

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1/ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité directe locale

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 1,7 % en 2025 et + 0,8 % en 2026
(suite à 3 années d'inflation élevée : + 3,4 % en 2022, + 7,1 % en 2023, + 3,9 % en 2024)

Proposition de maintien des taux d'imposition en 2026 :

TFPB : 41,92 % (moyenne strate : 41,10 %) TFPNB : 60,47 % THRS : 12,81 %

Bases TFPB / habitant en 2025 : 1 208 € (moyenne strate : 1 518 €)

A noter en 2025 :

- Prise d'effet en 2025 de 2 décisions du conseil municipal du 8 avril 2024 : la majoration de 60 % de la part communale du produit de THRS (25 675 €) et la limitation de l'exonération de TFPB pour les constructions neuves à 40 % de la base imposable dans les 2 années suivant l'achèvement (produit non évalué).
- Défaut de versement de la DC RTP (- 30 644 €) et FDTP en baisse : 12 140 € à 7 303 €
- Enveloppe de péréquation intercommunale réduite (FPIC) : de 176 717 à 158 596 €

En 2026 : réduction de l'attribution de compensation (- 23 935,86) / transfert de compétences sociales et culturelles au GCCC.
Suppression de la DC RTP

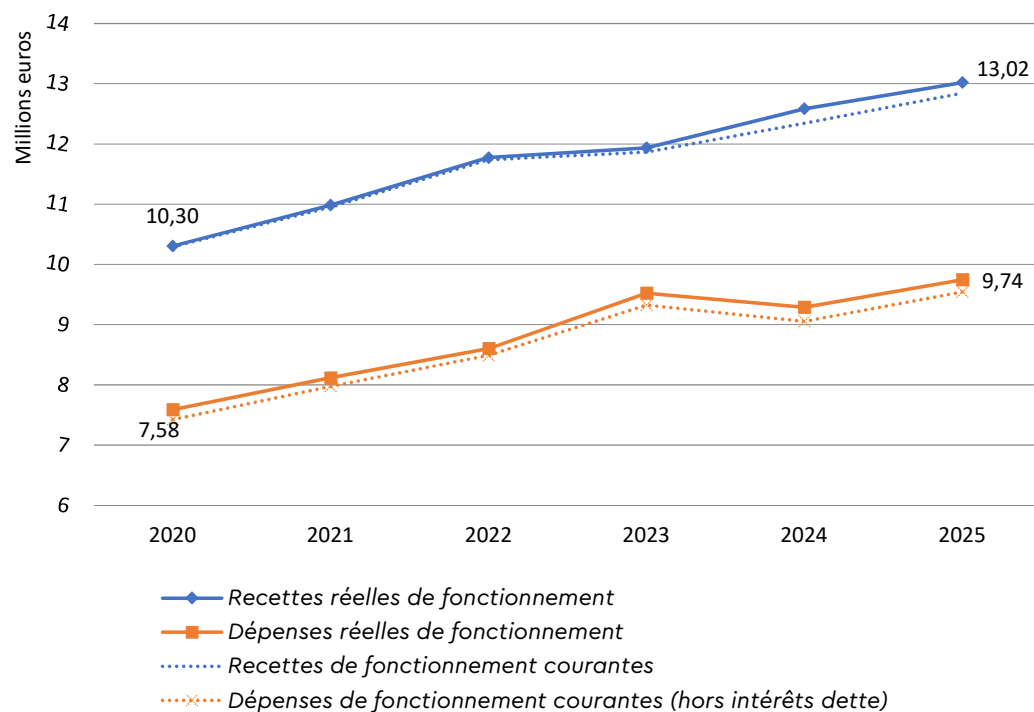
A noter que la loi de finances pour 2026 réduit globalement de 25 % la compensation de l'allègement des bases des locaux industriels (compensation issue de la LF 2021). Cette compensation représentait pour la commune en 2025 la somme de 210 000 €.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

ROB 2026

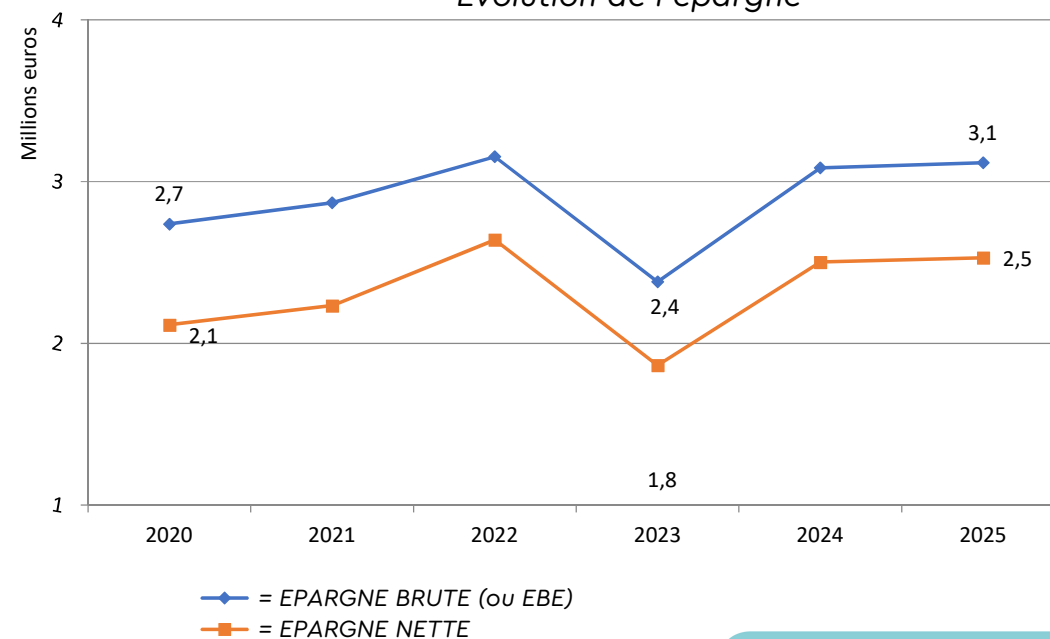
I – 3/ EVOLUTION DE L'EPARGNE

Evolution dépenses et recettes de fonctionnement



Dépenses et recettes de fonctionnement courantes = hors charges et ressources exceptionnelles (cessions, indemnités assurance, ...)

Evolution de l'épargne



Epargne brute = excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes de fonctionnement
Epargne nette = Epargne brute moins annuité en capital des emprunts

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 3/ EVOLUTION DE L'EPARGNE :

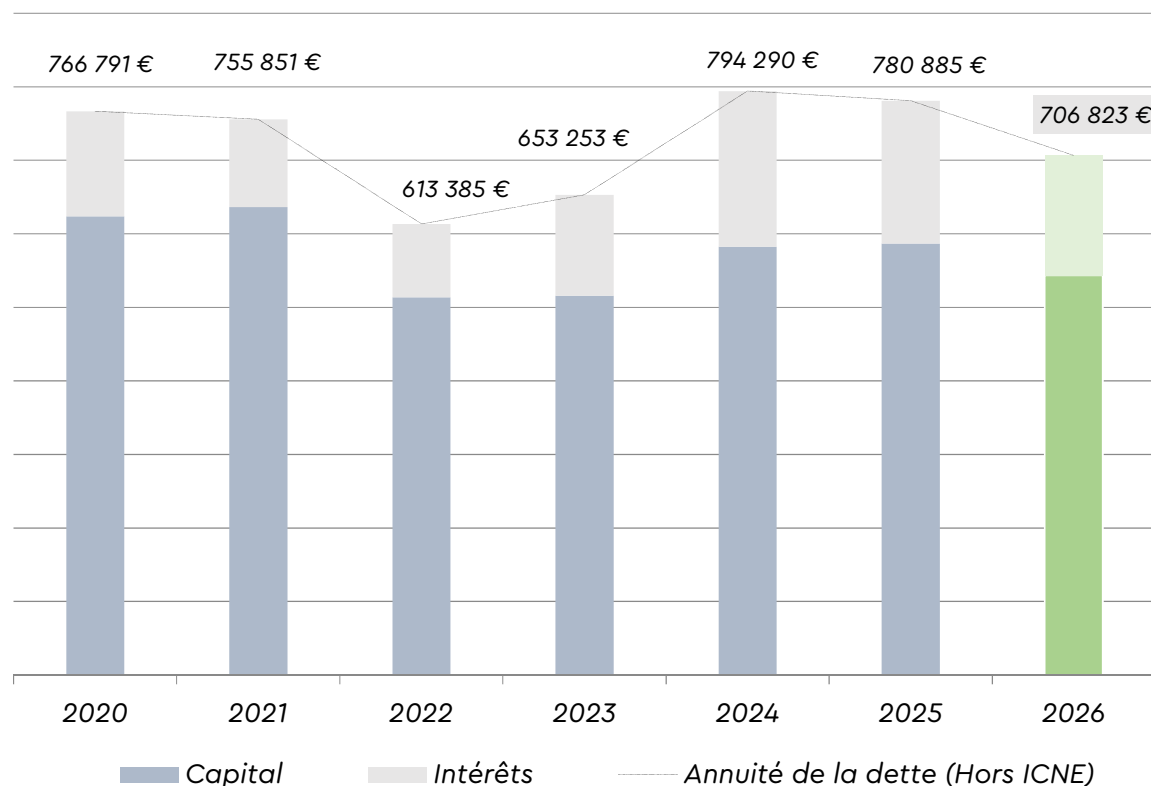
Excédent réel de fonctionnement en 2025 :	3 277 018 €
Excédent réel moyen sur la période 2020-2025 :	2 957 321 €
Epargne brute en 2025 (en dépenses et recettes courantes) :	3 116 204 €
Epargne brute moyenne sur la période 2020 – 2025 :	2 890 256 €
Epargne nette en 2025 :	2 529 294 €
Epargne nette moyenne sur la période 2020-2025 :	2 313 634 €

Ratios d'épargne (%) :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moy. strate
Epargne Brute / Recettes réelles de fonctionnement courantes	26,60%	26,20%	26,87%	20,06%	25,00%	24,26%	14,09%
Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement courantes	20,54%	20,39%	22,49%	15,71%	20,27%	19,69%	8,35%

II - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

II – 1/ EVOLUTION ANNUITE DE LA DETTE

(Hors ligne de trésorerie et effet ICNE)



Prêteurs	31/12/2025	
C.L.F./DEXIA	2 550 K€	43,26 %
La Banque Postale	1 653 K€	28,04 %
Caisse des Dépôts et Consignations	989 K€	16,78 %
Crédit Mutuel	466 K€	7,91 %
Caisse d'Epargne	236 K€	4,01 %
Total	5 895 K€	100 %

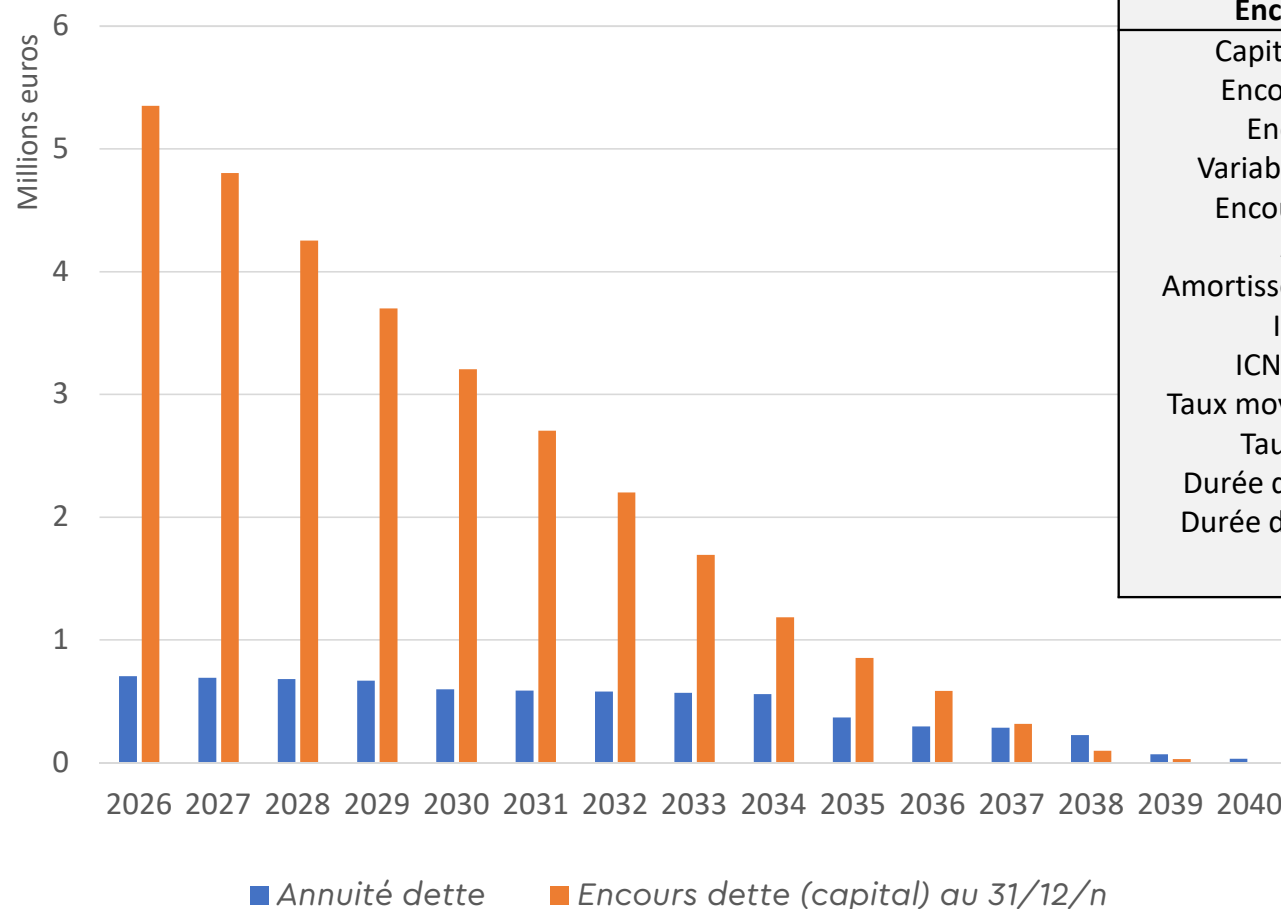
Structure de la dette :

8 emprunts dont 2 à taux variable
(sur Livret A)

Les 2 derniers emprunts souscrits
en 2019 et 2023

II - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

II - 2/ COURBE D'EXTINCTION DE LA DETTE 2026-2040



Encours global	31/12/2025	
Capital restant dû	5 895 K€	
Encours taux fixe	4 906 K€	83,22 %
Encours Taux Variables/Révisables	989 K€	16,78 %
Encours Structuré	0 K€	0,00 %
Annuité	781 K€	
Amortissement du capital	587 K€	
Intérêts*	194 K€	
ICNE* contrats	44,20 K€	
Taux moyen annuel 2025	3,01 %	
Taux actuariel	2,91 %	
Durée de vie moyenne	5 ans, 8 mois	
Durée de vie résiduelle	14 ans, 8 mois	

Un emprunt à terme en 2025 :
 47 797 € (investissements divers et PDS L. Ricci)
 Prochain emprunt à terme : 2029 (PDS)

II - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

II – 3/ RATIOS D'ENDETTEMENT

- Annuité de la dette 2026 : 56 €/hab. Moyenne strate : 105
- Taux de charge de la dette en 2025 : 6 %
(annuité/ressources de fonctionnement) Moyenne strate : 7,15 %
- Encours de la dette au 31/12/2025 : 467 €/hab. Moyenne strate : 803
- Encours dette au 31/12/2025
en % des produits de fonctionnement : 45,28 % Moyenne strate : 54,75%
- Capacité de désendettement 2025 : 1,89 années
(encours dette/épargne brute) Seuil d'alerte : 10 ans

Autre information : ligne de trésorerie de 500 000 € ouverte en 2025 et mobilisée début 2026 pour couvrir les flux de décaissements – encaissements liés à la réalisation des opérations d'investissement en cours.

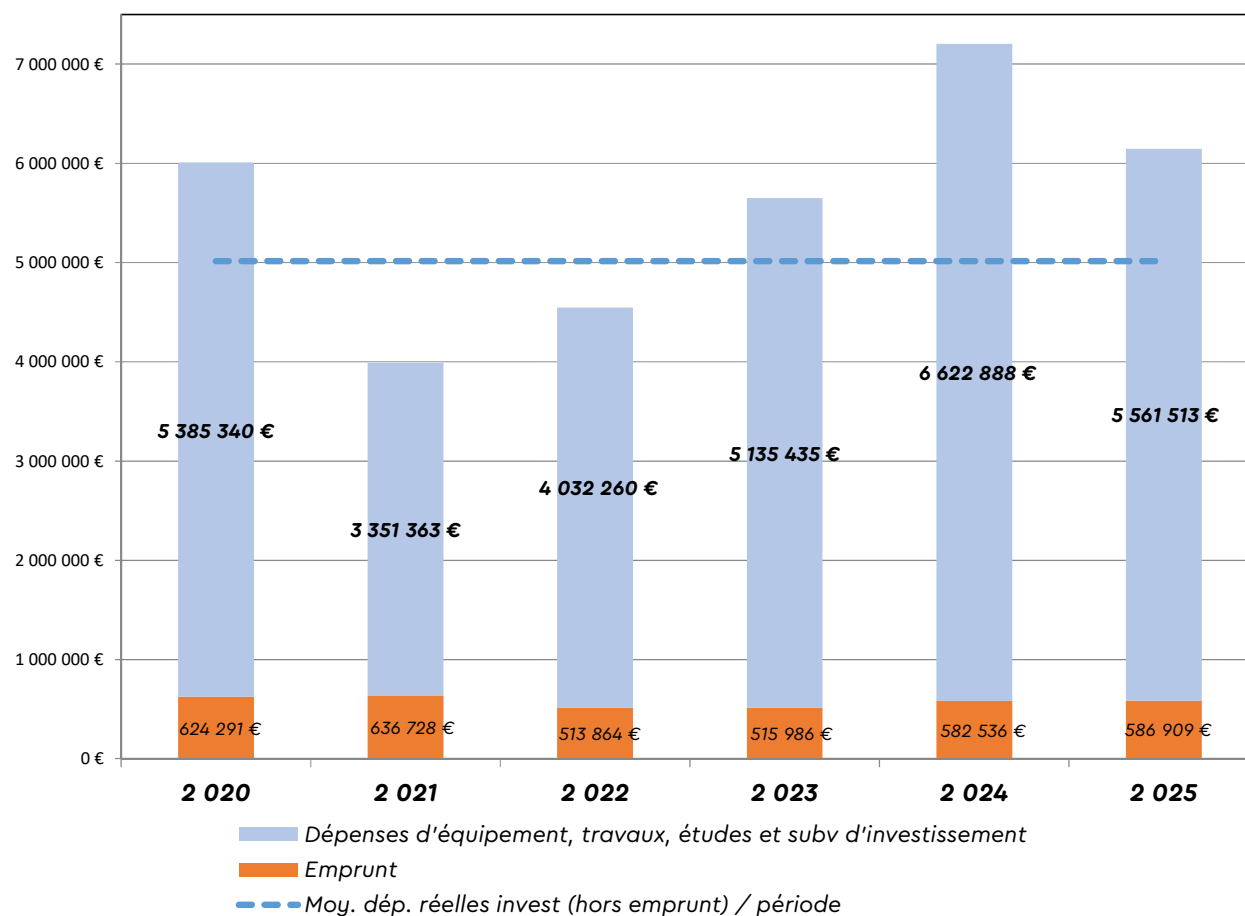
Coût des intérêts sur ligne de trésorerie en 2026 : 6 200 €

ROB 2026

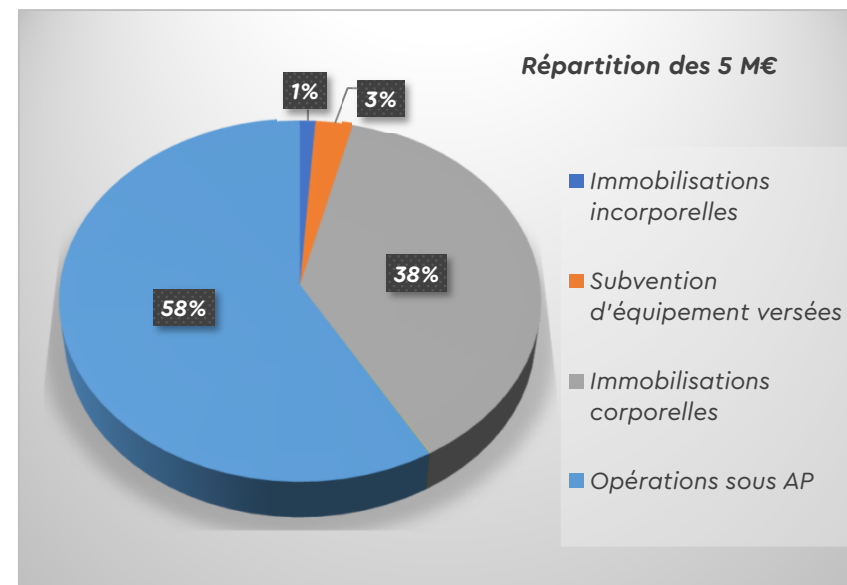
III – SECTION D'INVESTISSEMENT

Annexe 3

III – 1/ EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Moyenne des dépenses investissement (hors emprunt) sur la période 2020 - 2025 : **5 M€**



Ratios période :

Dép invest (hors emprunt) / hab : 405 €

Moy strate 2024 : 342 €

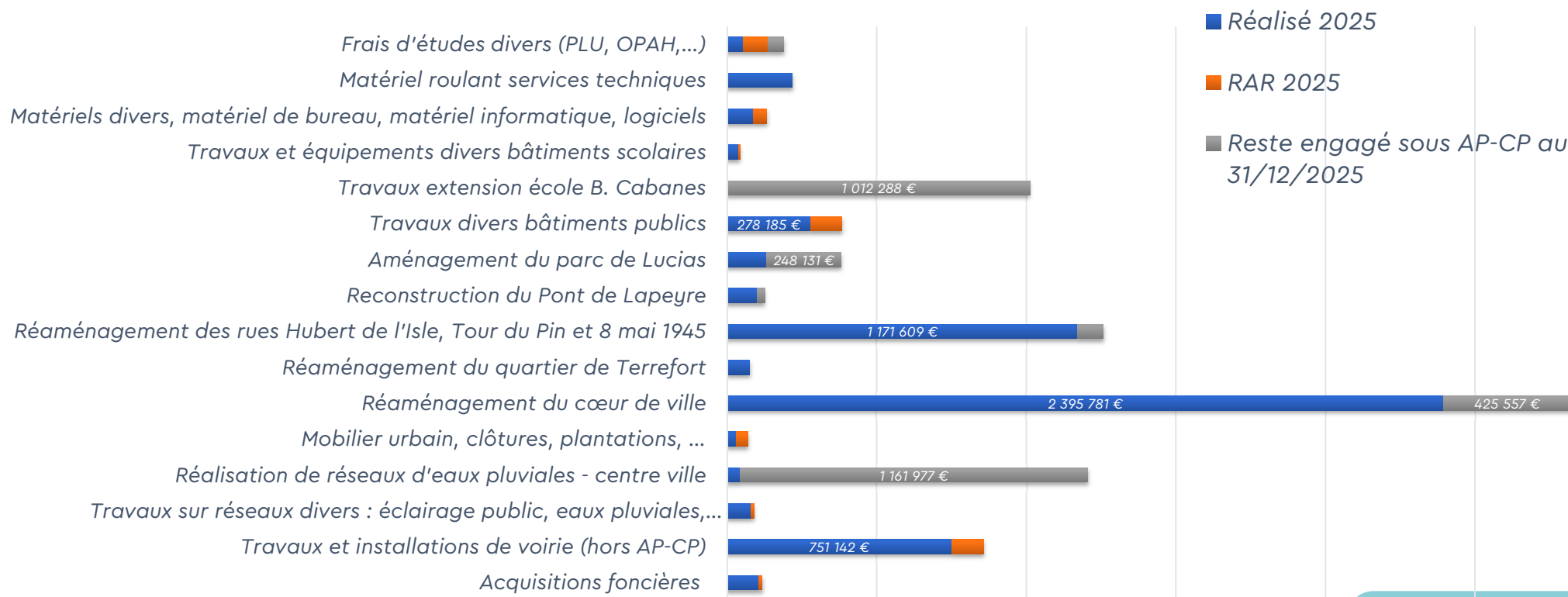
Dép invest / RRF : 42,6 %

Moy strate 2024 : 25,2 %

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

ROB 2026

III – 2/ ETAT DES ENGAGEMENTS



➤ Un niveau d'engagement encore élevé au 31/12/2025 : 3,4 M€

Dont 2,85 M€ pour 4 opérations sous AP : travaux centre ville, réseaux d'eaux pluviales, extension école B. Cabanes, aménagement parc de Lucias.

RAR 2025 hors AP = 401 602 €

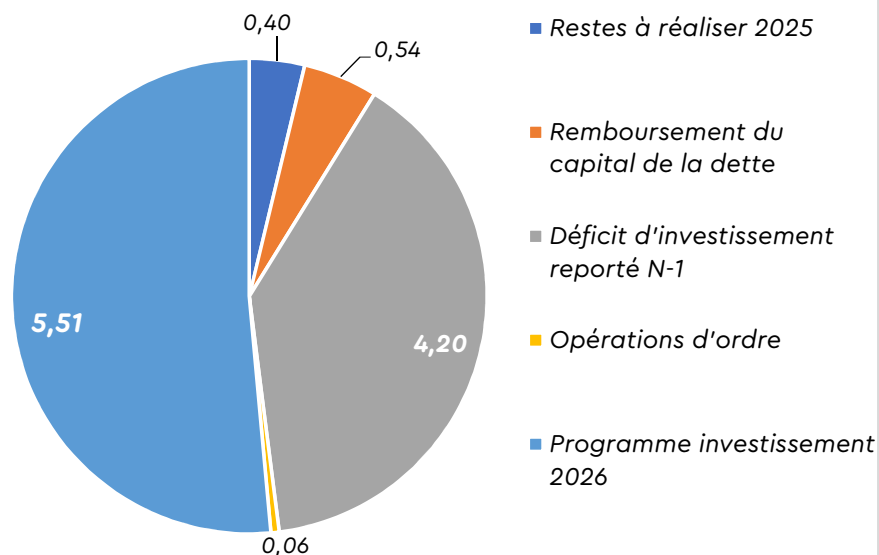
III – SECTION D'INVESTISSEMENT

III – 3/ PREVISIONNEL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le détail des AP ouvertes (**annexe 4**) indique un prévisionnel de consommation de crédits de paiement qui s'élèverait à 2,35 M€ sur l'exercice 2026, hors opérations nouvelles.

Lors du vote du BP 2026, il sera proposé de **clôturer 3 opérations sous AP** [Réalisation d'une halle sportive à la Garosse ; Travaux de consolidation du quai du port de Plagne ; Réaménagement du quartier de Terrefort] et d'ouvrir une nouvelle AP affectée à la **requalification du Château Lacaussade** : travaux d'assainissement structurel (amiante et plomb) estimés à 1 656 000 €.

Prévisionnel de dépenses d'investissement
au BP 2026 (10,72 M€)



Programme d'investissement 2026 : 5,5 M€ (Hors restes à réaliser 2025)

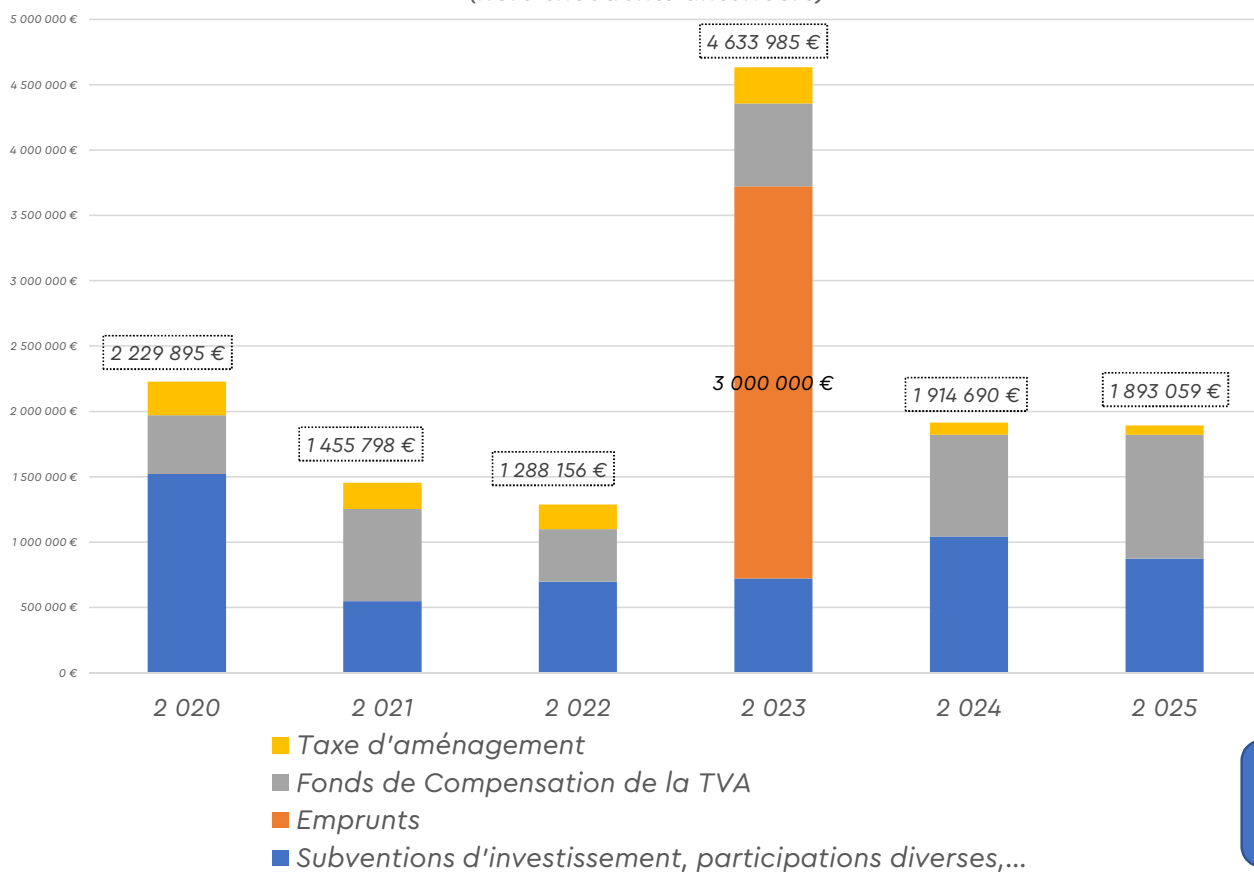
3,15 M€ : Programme d'investissement 2026, notamment les travaux sur voiries communales (mini 660 000 € TTC), les travaux sur bâtiments ayant fait l'objet d'accord de subvention (rénovation thermique salle du Mascaret,...), les travaux déjà engagés en DNI, la vidéoprotection (78 000 €), le renouvellement des serveurs informatiques (75 000 €) ...

2,35 M€ : Crédits de paiement sur AP déjà ouvertes

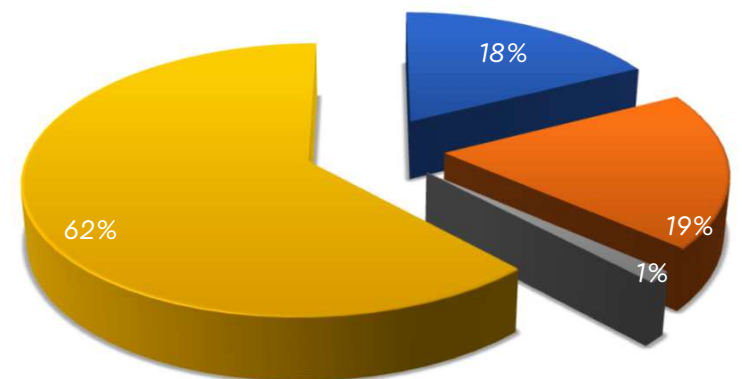
III – SECTION D'INVESTISSEMENT

III – 4/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Structure des recettes réelles d'investissement 2020-2025
(hors excédents antérieurs)



Structure des recettes réelles d'investissement
en 2025 (5 M€)



■ Subventions d'investissement, participations diverses, ...

■ Fonds de Compensation de la TVA

■ Taxe d'aménagement

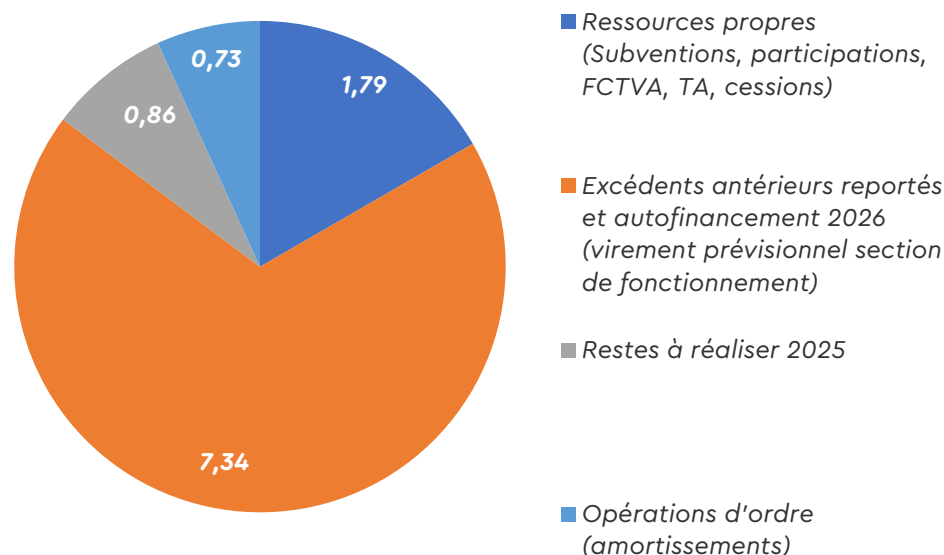
■ Excédents de fonctionnement capitalisés (3,1 M€)

Taux subventionnement des
dép. invest. / 2020-2025 : 18 %

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

I – 5/ PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Prévisionnel de recettes d'investissement
 au BP 2026 (10,72 M€)



- FCTVA 2026 : 877 780 €
- Principales subventions à percevoir en 2026 : solde de subventions sur opération centre ville (575 000 €) ; acomptes sur extension école B. Cabanes (150 000 €) ; Fonds vert – « aide aux maires bâtisseurs » (30 500 €) ; DETR rénovation salle Mascaret (19 846 €) ; Subventions CD33 (34 092 €), DSIL (54 317 €) et DETR (30 768 €) sur rénovation écoles et bâtiments municipaux.
- Cession du presbytère : 475 000 €
- Taxe d'aménagement : 85 000 €
- Participation aménageur ZAC Bois Milon : 9 100 €

Détail de l'autofinancement : 7,34 M€

3,6 M€ : Virement prévisionnel de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement 2026 prévisionnel)

3,74 M€ : Excédents de fonctionnement antérieurs capitalisés

IV - BUDGET ANNEXE – SPIC HALTE NAUTIQUE

Rappels :

- Par délibération en date du 2 juillet 2018, le conseil municipal a décidé de la création de la régie de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté de la seule autonomie financière, ce qui implique l'établissement d'un budget annexe au budget principal sous l'instruction M4.

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

A l'occasion de la création de ce service, le conseil municipal avait également acté le transfert comptable de la halte sur le budget annexe, à hauteur de 217 902 € TTC, et le versement d'une subvention de départ de 5 000 €.

- En 2021, une subvention d'équipement (91 620 € HT) du budget annexe de la halte nautique a été versée depuis le budget principal afin de couvrir les travaux de réalisation de jupes de protection des pontons sur l'exercice 2021. Ce montant est amorti dans les mêmes conditions que l'amortissement des travaux (sur 25 ans).

- Une progression des tarifs d'emplacement au ponton a été établie entre 2021 et 2026 afin de parvenir à un niveau de recettes couvrant une grande partie de la dotation d'amortissement.

- La dotation d'amortissement (en HT) à inscrire pour l'exercice 2026 s'élève à 13 467 € en dépenses et à 3 664 € en recettes pour l'amortissement de la subvention qui a été versée en 2021 depuis le budget principal.

ROB 2026

BUDGET ANNEXE – SPIC HALTE NAUTIQUE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb emplacements saison	20	20	18	22	21	22	22	23
Nb accès corps-morts	7	11	9	7	11	12	10	7
Nb accès pêcheurs	0	4	3	1	1	1	0	0
Nb emplacements temporaires	0	0	0	1	2	4	2	1

Occupation en ml du ponton (emplacements saison)	181,8	182,84	157,04	196,41	196,47	207,84	210,12	224,4
--	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	-------

Montants en € HT

Recettes emplacements saison	7 575 €	7 923 €	7 198 €	9 493 €	9 824 €	10 652 €	10 766 €	12 076 €
Recettes accès corps-morts	117 €	183 €	150 €	123 €	180 €	221 €	189 €	136 €
Recettes accès pêcheurs	0 €	167 €	125 €	21 €	43 €	44 €	0 €	0 €
Recettes emplacements temporaires	0 €	0 €	0 €	325 €	298 €	666 €	350 €	180 €
Total recettes ponton (en HT) :	7 692 €	8 273 €	7 473 €	9 962 €	10 344 €	11 583 €	11 305 €	12 392 €

+7,56% -9,67% +33,31% +3,84% +11,98% -2,40% +9,61%

Pour 2026 :

Une augmentation de 2,2 % du tarif d'emplacement au ponton sera proposée (66 € TTC/ml).

La recette de la halte nautique est estimée à 12 300 €

Le niveau des dépenses réelles d'exploitation devrait être de 4 620 €.

En investissement il est envisagé le remplacement du platelage de la passerelle d'accès au ponton

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020-2025

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-213303662-20260305-D_2026_18-BF

ANNEXE 1
S2LO

Chap.	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolut* 2020-2021	Evolut* 2021-2022	Evolut* 2022-2023	Evolut* 2023-2024	Evolut* 2024-2025	Evolution annuelle
011	Charges à caractère général	1 714 128 €	2 144 240 €	2 296 676 €	2 797 108 €	2 477 521 €	2 559 156 €	25,1%	7,1%	21,8%	-11,4%	3,3%	8,3%
60	Achats (énergies, fournitures, matières premières,...)	876 079 €	978 347 €	1 172 902 €	1 407 975 €	1 217 331 €	1 140 175 €	11,7%	19,9%	20,0%	-13,5%	-6,3%	5,4%
61	Services extérieurs (prestations de service, locations, entretien, maintenance,...)	595 730 €	741 665 €	727 852 €	863 604 €	829 483 €	935 485 €	24,5%	-1,9%	18,7%	-4,0%	12,8%	9,4%
62	Autres services extérieurs (honoraires, fêtes et cérémonies, publications, transports, affranchiss., télécom., redevance OM)	221 457 €	398 646 €	367 186 €	491 480 €	408 969 €	461 871 €	80,0%	-7,9%	33,9%	-16,8%	12,9%	15,8%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	20 861 €	25 582 €	28 737 €	34 049 €	21 738 €	21 625 €	22,6%	12,3%	18,5%	-36,2%	-0,5%	0,7%
012	Charges de personnel	4 966 814 €	5 077 734 €	5 397 661 €	5 674 119 €	5 683 434 €	5 723 929 €	2,2%	6,3%	5,1%	0,2%	0,7%	2,9%
014	Atténuations de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	135 530 €						
65	Autres charges de gestion courante (contributions, subventions,...)	762 806 €	767 542 €	792 835 €	866 272 €	910 433 €	1 136 552 €	0,6%	3,3%	9,3%	5,1%	24,8%	8,3%
	Dont contrib. SDIS (c/6553)	162 010 €	164 278 €	167 757 €	158 755 €	168 127 €	165 786 €	1,4%	2,1%	-5,4%	5,9%	-1,4%	0,5%
	Dont subventions assoc. (c/6574)	240 270 €	235 350 €	258 880 €	275 808 €	290 067 €	303 078 €	-2,0%	10,0%	6,5%	5,2%	4,5%	4,8%
	Total dépenses de gestion courante	7 443 748 €	7 989 516 €	8 487 172 €	9 337 499 €	9 076 388 €	9 555 166 €	7,3%	6,2%	10,0%	-2,8%	5,3%	5,1%
66	Charges financières (intérêts dette)	133 431 €	109 451 €	97 661 €	162 670 €	206 267 €	185 214 €	-18,0%	-10,8%	66,6%	26,8%	-10,2%	6,8%
67	Charges exceptionnelles	6 787 €	14 769 €	14 112 €	15 485 €	0 €	0 €	117,6%	-4,4%	9,7%	-100,0%		
68	Dotations provisions	0 €	0 €	2 342 €	5 165 €	5 477 €	1 597 €						
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 583 966 €	8 113 736 €	8 601 286 €	9 520 819 €	9 288 132 €	9 741 977 €	7,0%	6,0%	10,7%	-2,4%	4,9%	5,1%
	Total y compris opérations d'ordre :	8 083 670 €	8 602 464 €	9 167 854 €	10 158 542 €	10 130 372 €	10 494 184 €						

Total dépenses réelles en valeur/habitant *	662 €	673 €	695 €	748 €	723 €	762 €	1,8%	3,3%	7,5%	-3,3%	5,4%	2,9%
Population légale au 1er janvier de l'année :	11464	12051	12372	12735	12854	12786						

* Moyenne de la strate en 2024 : 1260

Structure (%) de l'ensemble des dépenses réelles							
Chap.	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	22,6%	26,4%	26,7%	29,4%	26,7%	26,3%
60	Achats (énergies, fournitures, matières premières,...)	11,6%	12,1%	13,6%	14,8%	13,1%	11,7%
61	Services extérieurs (prestations de service, locations, entretien, maintenance,...)	7,9%	9,1%	8,5%	9,1%	8,9%	9,6%
62	Autres services extérieurs (honoraires, fêtes et cérémonies, publications, transports, affranchiss., télécom., redevance OM)	2,9%	4,9%	4,3%	5,2%	4,4%	4,7%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,2%	0,2%
012	Charges de personnel	65,5%	62,6%	62,8%	59,6%	61,2%	58,8%
014	Atténuations de produits	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	1,4%
65	Autres charges de gestion courante	10,1%	9,5%	9,2%	9,1%	9,8%	11,7%
	Total dépenses de gestion courante	98,2%	98,5%	98,7%	98,1%	97,7%	98,1%
66	Charges financières (Intérêts dette)	1,8%	1,3%	1,1%	1,7%	2,2%	1,9%
67	Charges exceptionnelles	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
68	Dotations de provisions	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020-2025

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_18-BF

ANNEXE 2

SLO

Chap.	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolut° 2020-2021	Evolut° 2021-2022	Evolut° 2022-2023	Evolut° 2023-2024	Evolut° 2024-2025	Evolut° moy./an
013	Atténuation de charges	46 581 €	221 817 €	122 841 €	105 227 €	11 545 €	11 234 €	376,2%	-44,6%	-14,3%	-89,0%	-2,7%	-24,8%
70	Produits des services	605 323 €	655 256 €	683 643 €	708 682 €	740 103 €	786 033 €	8,2%	4,3%	3,7%	4,4%	6,2%	5,4%
73	Impôts et taxes	6 815 269 €	7 107 775 €	7 851 512 €	7 872 097 €	8 135 421 €	8 787 693 €	4,3%	10,5%	0,3%	3,3%	8,0%	5,2%
74	Dotations et participations	2 787 000 €	2 924 561 €	3 027 291 €	3 127 782 €	3 296 332 €	3 187 775 €	4,9%	3,5%	3,3%	5,4%	-3,3%	2,7%
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	36 508 €	41 854 €	51 724 €	57 750 €	252 677 €	242 889 €	14,6%	23,6%	11,7%	337,5%	-3,9%	46,1%
Total recettes de gestion courante		10 290 681 €	10 951 264 €	11 737 011 €	11 871 538 €	12 436 078 €	13 015 624 €	6,4%	7,2%	1,1%	4,8%	4,7%	4,8%
76	Produits financiers	11 €	10 €	12 €	22 €	24 €	20 €	-4,6%	13,1%	85,7%	9,3%	-14,3%	13,4%
77	Produits exceptionnels	12 936 €	31 798 €	34 959 €	61 590 €	139 408 €	3 350 €	145,8%	9,9%	76,2%	126,3%	-97,6%	-23,7%
78	Reprises sur amort. et prov.	0 €	0 €	0 €	2 342 €	5 165 €	0 €						
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 303 628 €	10 983 072 €	11 771 982 €	11 935 492 €	12 580 674 €	13 018 994 €	6,6%	7,2%	1,4%	5,4%	3,5%	4,8%
Y compris opérations d'ordre :		10 336 082 €	11 019 109 €	11 790 706 €	11 996 239 €	12 638 307 €	13 056 843 €						

Total recettes réelles en valeur/habitant	899 €	911 €	952 €	937 €	979 €	1 018 €	1,4%	4,4%	-1,5%	4,4%	4,0%	2,5%
Population légale au 1er janvier :	11464	12051	12372	12735	12854	12786						

* Moyenne de la strate en 2024 : 1467

Structure (%) de l'ensemble des recettes							
Chap.	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013	Atténuation de charges	0,5%	2,0%	1,0%	0,9%	0,1%	0,1%
70	Produits des services	5,9%	6,0%	5,8%	5,9%	5,9%	6,0%
73	Impôts et taxes	66,1%	64,7%	66,7%	66,0%	64,7%	67,5%
74	Dotations et participations	27,0%	26,6%	25,7%	26,2%	26,2%	24,5%
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	2,0%	1,9%
Total recettes de gestion courante		99,9%	99,7%	99,7%	99,5%	98,9%	100,0%
76	Produits financiers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
77	produits exceptionnels	0,1%	0,3%	0,3%	0,5%	1,15%	0,03%
Total des recettes réelles de fonctionnement		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

ROB 2020 ANNEXE 3
Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-213303662-20260305-D_2026_18-BF

Dépenses d'investissement	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	BP 2025	2 025
Dotations, fonds divers, remboursements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations incorporelles	47 502,70 €	95 399,68 €	30 113,25 €	21 086,00 €	88 551,94 €	149 092,00 €	56 829,00 €
Subvention d'équipement versées	261 241,76 €	284 025,78 €	40 878,63 €	64 728,55 €	140 401,47 €	202 081,20 €	30 106,67 €
Immobilisations corporelles	1 313 636,47 €	1 840 958,47 €	2 573 325,45 €	2 191 816,97 €	1 919 129,15 €	2 490 963,49 €	1 522 305,81 €
Immobilisations en cours	8 410,37 €	1 631,34 €	0,00 €	388,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'équipement	3 754 549,05 €	1 129 347,45 €	1 387 942,75 €	2 857 414,42 €	4 474 804,98 €	4 888 554,84 €	3 952 271,05 €
Dépenses d'équipement, travaux, études et subv d'investissement	5 385 340,35 €	3 351 362,72 €	4 032 260,08 €	5 135 434,85 €	6 622 887,54 €	7 730 691,53 €	5 561 512,53 €
Emprunt	624 291,13 €	636 728,45 €	513 864,39 €	515 985,98 €	582 535,72 €	586 910,00 €	586 909,48 €
Total dépenses réelles	6 009 631,48 €	3 988 091,17 €	4 546 124,47 €	5 651 420,83 €	7 205 423,26 €	8 317 601,53 €	6 148 422,01 €
Dépenses d'ordre	212 313,90 €	36 036,73 €	18 960,46 €	60 747,36 €	76 000,68 €	297 400,00 €	247 161,96 €
Total dépenses d'investissement	6 221 945,38 €	4 024 127,90 €	4 565 084,93 €	5 712 168,19 €	7 281 423,94 €	8 615 001,53 €	6 395 583,97 €
Report antérieur négatif	51 821,48 €	1 364 306,85 €	1 395 811,43 €	1 592 283,05 €	0,00 €	3 760 788,46 €	3 760 788,46 €
Reste à réaliser 2025 :							401 601,60 €

Recettes d'investissement	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	BP 2025	2 025
Subventions d'investissement, participations diverses,...	1 526 508,40	548 298,18	697 450,52 €	722 716,31 €	1 042 599,06 €	1 608 914,00 €	875 567,11 €
Emprunts	510,00	0,00	0,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Fonds de Compensation de la TVA	445 358,00	707 196,00	402 903,44 €	635 907,59 €	779 789,39 €	978 150,00 €	947 275,69 €
Taxe d'aménagement	257 519,08	200 303,62	187 801,96 €	275 361,12 €	92 301,57 €	100 000,00 €	70 216,30 €
Total recettes réelles d'investissement (hors excédents antérieurs)	2 229 895 €	1 455 798 €	1 288 155,92 €	4 633 985,02 €	1 914 690,02 €	3 687 064,00 €	1 893 059,10 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 000 000,00	2 048 097,79	2 513 653,71 €	2 742 873,74 €	35 207,61 €	3 103 515,81 €	3 103 515,81 €
Total recettes réelles	4 229 895,48	3 503 895,59	3 801 809,63 €	7 376 858,76 €	1 949 897,63 €	6 790 579,81 €	4 996 574,91 €
Recettes d'ordre	679 564,53	488 727,73	566 803,68 €	637 722,66 €	860 607,67 €	5 575 210,18 €	961 520,57 €
Total recettes d'investissement	4 909 460,01	3 992 623,32	4 368 613,31 €	8 014 581,42 €	2 810 505,30 €	12 365 789,99 €	5 958 095,48 €
Report antérieur positif	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	710 130,18 €	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser 2025 :							855 095,32 €
Résultat section d'investissement (hors reprise excédent antérieur et RAR)	-1 312 485,37	-31 504,58	-196 471,62	2 302 413,23	-4 470 918,64		-437 488,49

BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_18-BF

POB 0004 - ANNEXE 4
SLO

Autorisation de programme (AP)			Crédits de paiement (CP)						
N° AP	Libellé	N° OP - Nature	CP antérieurs à 2025	CP 2025 prév.	CP 2025 réalisés	CP 2026 prév.	CP 2027 prév.	CP 2028 prév.	Total AP
2018-01	Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux	201702 - 2315	1 472 497,17 €	50 000,00 €	43 296,24 €	1 000 000,00 €	977 502,83 €	0,00 €	3 500 000,00 €
			Projet de modification des CP :			750 000,00 €	550 000,00 €	0,00 €	2 815 793,41 €
2020-01	Réalisation d'une halle sportive - La Garosse	202001 - 2313	1 515 612,77 €	14 387,23 €	4 183,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 530 000,00 €
			AP à clôturer au montant final de :						1 519 796,13 €
2021-02	Travaux de consolidation du quai du Port de Plagne	202102 - 2315	1 195 161,18 €	14 838,82 €	10 499,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 210 000,00 €
			AP à clôturer au montant final de :						1 205 660,26 €
2021-03	Reconstruction du Pont de Lapeyre	202103 - 2315 et 4581	102 068,52 €	147 931,48 €	99 590,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
			Projet de modification des CP :			28 340,89 €	0,00 €	0,00 €	230 000,00 €
2021-04	Extension de l'école B. Cabanes	202104 - 2313	50 708,14 €	30 000,00 €	864,00 €	869 291,86 €	150 000,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €
			Projet de modification des CP :			750 000,00 €	398 427,86 €	0,00 €	1 200 000,00 €
2022-02	Réaménagement de voiries rue H. de l'Isle, de la Tour du Pin et du 8 mai 1945	202202 - 2315	691 432,66 €	1 268 567,34 €	1 171 609,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 960 000,00 €
			Projet de modification des CP :			86 958,23 €	10 000,00 €	0,00 €	1 960 000,00 €
2022-03	Extension du skate-park	202203 - 2313	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
			Projet de modification des CP :			0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
2022-04	Révision du PLU et études associées	202204 - 202	53 318,90 €	50 000,00 €	18 210,47 €	46 681,10 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
			Projet de modification des CP :			40 000,00 €	38 470,63 €	0,00 €	150 000,00 €
2022-05	Réaménagement du cœur de ville	202205 - 2315	287 125,39 €	2 840 000,00 €	2 395 781,36 €	872 874,61 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €
			Projet de modification des CP :			402 093,25 €	15 000,00 €	0,00 €	3 100 000,00 €
2023-01	Réaménagement du quartier de Terrefort	202301 - 2315	1 092 170,03 €	77 829,97 €	75 689,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 170 000,00 €
			AP à clôturer au montant final de :						1 167 859,04 €
2023-02	Aménagement du Parc de Lucias	202302 - 2312	7 784,64 €	395 000,00 €	132 547,83 €	109 215,36 €	0,00 €	0,00 €	512 000,00 €
			Projet de modification des CP :			289 667,53 €	0,00 €	0,00 €	430 000,00 €

	CP antérieurs à 2025	CP 2025 prév.	CP 2025 réalisés	CP 2026 prév.	CP 2027 prév.	CP 2028 prév.
Total :	6 467 879,40 €	4 888 554,84 €	3 952 271,05 €	2 347 059,90 €	1 011 898,49 €	250 000,00 €